



LA MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSUS

Décisions du Conseil communal du 15 décembre 2011

La Municipalité d'Ormont-Dessus, agissant en vertu de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, en ce qui concerne le référendum communal, porte à la connaissance des électeurs que, dans sa séance du 15 décembre 2011, le Conseil communal a décidé :

1. D'autoriser la Municipalité à accorder le cautionnement de la commune, jusqu'à concurrence de CHF 94'000.00, à l'emprunt contracté auprès du Fonds d'investissement forestier, par le groupement forestier de Leysin-Les Ormonts. *L'autorisation prévue par l'art. 143 de la loi sur les communes est réservée..*

1. D'approuver le projet du budget de la commune pour 2012, prévoyant ;

Produits : CHF 10'654'935.00
Charges : CHF 11'621'900.00

Excédent de charges : CHF 966'965.00

Les électeurs peuvent consulter le texte de ces décisions au greffe municipal et formuler une demande de référendum par écrit à la Municipalité, accompagnée d'un projet de liste de signatures, par cinq électeurs constituant le comité.

(Art. 110_LEDP_Annonce de la demande).

Si la demande de référendum satisfait aux exigences requises, la Municipalité prend formellement acte de son dépôt et autorise la récolte des signatures. Les listes de signatures doivent être déposées au greffe municipal dans les vingt jours qui suivent la publication prévue à l'art. 9 LEDP, signée par 15% des électeurs de la commune.

(Art. 110a_LEDP_Dépôt des listes de signatures).

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :

Ph. Grobéty

Le secrétaire :

C. Fuhrer